

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SULLY-SUR-LOIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 27 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION : 21 MARS 2024

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :

EN EXERCICE : 13

PRESENTS : 10

**NUMERO 2024-009**

**OBJET : Aide financière exceptionnelle : classe de découverte.**

-----

L'an deux mille vingt-quatre, les vingt-sept mars, à dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RIGLET, président.

**Etaient présents :**

M. RIGLET, M. CHERREAU, Mmes LEVEILLE, AMELIN, LEFAUCHEUX, PERROT, PERRONNET Mmes BRINON, GLOMEAU et BONNEMER.

**Absents excusés :**

Mme DION, ayant donné pouvoir à Madame PERRONNET,  
Mme NOEL ayant donné pouvoir à Monsieur CHERREAU,

**Absents :**

Mme EL MOUJOUDI

-----

Madame AMELIN est désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 045-264501305-20240327-2024\_009-DE

Monsieur Jacques CHERREAU, vice-président du CCAS  
financement d'une classe de découverte pour ses deux enfants  
Loire.

La prise en charge de ce voyage est de 145 € par enfant, soit un total de 290 €.

Cette décision et le montant éventuellement attribué sont soumis à la discrétion des membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est invité à délibérer.

VU l'article R.123-5 du code de l'action sociale et des familles,

VU le projet scolaire de l'école du Centre pour une classe découverte de 5 jours à Combloux demandant une participation financière de 145 € par élève,

VU les demandes de la famille en difficulté entrant dans le cadre du dispositif d'aides financières exceptionnelles du Centre Communal d'Action Sociale,

CONSIDÉRANT la nécessité de participer à une classe de découverte pour un élève, pour l'apport éducatif, culturel et social,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ de ses membres présents,

DÉCIDE,

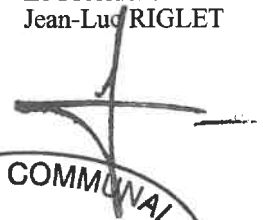
D'ATTRIBUER une aide financière exceptionnelle d'un montant de 230 € soit une prise en charge de la famille d'un montant de 30 € par enfant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme au registre,

La secrétaire de séance  
Edith AMELIN



Le Président  
Jean-Luc RIGLET



# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SULLY-SUR-LOIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 27 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION : 21 MARS 2024

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :

EN EXERCICE : 13

PRESENTS : 10

NUMERO 2024-003

OBJET : **Compte de gestion 2023**

-----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RIGLET, président.

Etaient présents :

M. RIGLET, M. CHERREAU, Mmes LEVEILLE, AMELIN, LEFAUCHEUX, PERROT, PERRONNET Mmes BRINON, GLOMEAU et BONNEMER.

Absents excusés :

Mme DION, ayant donné pouvoir à Madame PERRONNET,  
Mme NOEL ayant donné pouvoir à Monsieur CHERREAU,

Absents :

Mme EL MOUJUDI

-----

Madame AMELIN est désignée secrétaire de séance.

Madame Jeannette LEVEILLE, maire adjointe, en charge des finances,  
2023 établi par le Comptable Public dont les opérations sont ic

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 045-264501305-20240408-2024\_003-DE

Le Conseil d'Administration,

Entendu l'exposé de Madame LEVEILLE, maire adjointe en charge des finances,

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE

D'adopter le Compte Administratif 2023 tel que présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme au registre,

La secrétaire de séance  
Edith AMELIN



Le Président  
Jean-Luc FIGLET



# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SULLY-SUR-LOIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 27 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION : 21 MARS 2024

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :  
EN EXERCICE : 13  
PRESENTS : 10

**NUMERO 2024-004**

**OBJET : Compte administratif 2023**

-----  
L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RIGLET, président.

**Etaient présents :**

M. RIGLET, M. CHERREAU, Mmes LEVEILLE, AMELIN, LEFAUCHEUX, PERROT, PERRONNET Mmes BRINON, GLOMEAU et BONNEMER.

**Absents excusés :**

Mme DION, ayant donné pouvoir à Madame PERRONNET,  
Mme NOEL ayant donné pouvoir à Monsieur CHERREAU,

**Absents :**

Madame EL MOUJOUDI

-----  
Madame AMELIN est désignée secrétaire de séance.

Madame Jeannette LEVEILLE, maire adjointe en charge  
Compte Administratif 2023, conformes au Compte de Gestion  
suit :

## CCAS - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat de clôture N-1		5 343,63		16 081,10	0,00	21 424,73
Part affecté à l'investissement					0,00	
Opérations de l'exercice		170,20	40 213,02	46 209,00	40 213,02	46 379,20
Résultat de Clôture		5 513,83		22 077,08		27 590,91
Restes à réaliser		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé		5 513,83		22 077,08		27 590,91

Le Conseil d'Administration,

Entendu l'exposé de Madame LEVEILLE, maire adjointe en charge des finances,

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE

D'adopter le Compte Administratif 2023 tel que présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme au registre,

La secrétaire de séance  
Edith AMELIN



Le Président  
Jean-Luc FIGLET




# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SULLY-SUR-LOIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 27 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION : 21 MARS 2024

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :

EN EXERCICE : 13

PRESENTS : 10

**NUMERO 2024-005**

**OBJET : Affectation des résultats**

-----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RIGLET, président.

**Etaient présents :**

M. RIGLET, M. CHERREAU, Mmes LEVEILLE, AMELIN, LEFAUCHEUX, PERROT, PERRONNET Mmes BRINON, GLOMEAU et BONNEMER.

**Absents excusés :**

Mme DION, ayant donné pouvoir à Madame PERRONNET,  
Mme NOEL ayant donné pouvoir à Monsieur CHERREAU,

**Absents :**

Mme EL MOUJOUDI

-----

Madame AMELIN est désignée secrétaire de séance.

Madame Jeannette LEVEILLE, maire adjointe en charge des finances, présente l'affectation des résultats du Compte Administratif 2023.

Monsieur le président propose d'affecter les résultats du Compte Administratif 2023, comme suit.

Excédent de fonctionnement : 22 077.08 €

Affecté en fonctionnement à l'article 002 – résultat de fonctionnement reporté.

Excédent d'investissement : 5 513.83 €

Affecté en investissement à l'article 001 – résultat d'investissement reporté.

Le Conseil d'Administration,

Entendu l'exposé de Madame LEVEILLE, maire adjointe en charge des finances,

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE

D'approuver l'affectation des résultats telle que présentée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme au registre,

La secrétaire de séance  
Edith AMELIN



Le Président  
Jean-Luc RIGLET





# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SULLY-SUR-LOIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 27 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION : 21 MARS 2024

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :

EN EXERCICE : 13

PRESENTS : 10

**NUMERO 2024-006**

**OBJET : Budget primitif 2024**

-----  
L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RIGLET, président.

**Etaient présents :**

M. RIGLET, M. CHERREAU, Mmes LEVEILLE, AMELIN, LEFAUCHEUX, PERROT, PERRONNET Mmes BRINON, GLOMEAU et BONNEMER.

**Absents excusés :**

Mme DION, ayant donné pouvoir à Madame PERRONNET,  
Mme NOEL ayant donné pouvoir à Monsieur CHERREAU,

**Absents :**

Mme EL MOUJUDI

-----  
Madame AMELIN est désignée secrétaire de séance.

Madame Jeannette LEVEILLE, maire adjointe en charge des finances expose que le projet de Budget Primitif 2024 a été établi conformément au Débat d'Orientation

Envoyé en préfecture le 08/04/2024  
Reçu en préfecture le 08/04/2024  
Publié le

SULLY

Madame Jeannette LEVEILLE, en charge des finances du CC s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

ID : 045-264501305-20240408-2024\_006-BF

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	68 277, 08 €	5 684,83 €
Recettes	68 277, 08 €	5 684,83 €

Le Conseil d'Administration,

Entendu l'exposé de Madame Jeannette LEVEILLE, maire adjointe en charge des finances.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE

D'adopter le Budget Primitif 2024 tel que présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme au registre,

La secrétaire de séance  
Edith AMELIN



Le Président  
Jean-Luc FIGLET



# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SULLY-SUR-LOIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 27 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION : 21 MARS 2024

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :

EN EXERCICE : 13

PRESENTS : 10

**NUMERO 2024-007**

**OBJET : Décision des aides attribuées au compte 65134.**

-----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RIGLET, président.

**Étaient présents :**

M. RIGLET, M. CHERREAU, Mmes LEVEILLE, AMELIN, LEFAUCHEUX, PERROT, PERRONNET Mmes BRINON, GLOMEAU et BONNEMER.

**Absents excusés :**

Mme DION, ayant donné pouvoir à Madame PERRONNET,  
Mme NOEL ayant donné pouvoir à Monsieur CHERREAU,

**Absents :**

Mme EL MOUJOURDI

-----

Madame AMELIN est désignée secrétaire de séance.

Conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions de l'article 65134 « aides », il convient de préciser les principales caractéristiques des dépenses liées à cet article budgétaire :

- Bons alimentaires
- Bons de chauffage
- Permis B
- Aide à la formation
- Obsèques.

Le Conseil d'Administration,

Entendu l'exposé de Monsieur Jacques CHERREAU, vice-président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE

D'approuver les aides les liées au compte 65134, telles que présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme au registre,

La secrétaire de séance  
Edith AMELIN



Le Président  
Jean-Luc RIGLET



# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SULLY-SUR-LOIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 27 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION : 21 MARS 2024

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :

EN EXERCICE : 13

PRESENTS : 10

NUMERO 2024-008

OBJET : Révision des tarifs des jardins familiaux.

-----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RIGLET, président.

Etaient présents :

M. RIGLET, M. CHERREAU, Mmes LEVEILLE, AMELIN, LEFAUCHEUX, PERROT, PERRONNET Mmes BRINON, GLOMEAU et BONNEMER.

Absents excusés :

Mme DION, ayant donné pouvoir à Madame PERRONNET,  
Mme NOEL ayant donné pouvoir à Monsieur CHERREAU,

Absents :

Mme EL MOUJOURDI

-----

Madame AMELIN est désignée secrétaire de séance.

La ville de Sully sur Loire dispose de 18 jardins familiaux, rue dans un but social, de loisirs et d'épanouissement de la famille et des membres qui la composent, par leur intégration dans un cadre végétal, qu'ils entretiennent eux-mêmes.

Le tarif 2023 de location d'une parcelle a été fixé par le Conseil d'Administration du CCAS à 36.50 €

Il est proposé, pour 2024,

- De maintenir le tarif de la location de la parcelle à 36,50€ ;
- De maintenir le prix de l'eau au m<sup>3</sup> à 2€.

Le Conseil d'Administration,

Entendu l'exposé de Monsieur CHERREAU, vice-président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE

D'approuver les tarifs des jardins familiaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme au registre,

La secrétaire de séance  
Edith AMELIN



Le Président  
Jean-Luc RIGLET

